

55^e CONSEIL DIRECTEUR

68^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA, du 26 au 30 septembre 2016

Point 7.1 de l'ordre du jour provisoire

CD55/INF/1
27 juin 2016
Original : anglais

PROGRAMME ET BUDGET DE L'OPS 2016-2017 : MÉCANISMES POUR LE RAPPORT INTÉrimAIRE À L'INTENTION DES ÉTATS MEMBRES

Antécédents

1. Dans sa résolution CD54.R16 (2015), le Conseil directeur a demandé à la Directrice « de concevoir, en consultation avec les États Membres, un mécanisme appelé à régir la présentation de rapports intérimaires sur la mise en œuvre du programme et budget indiquant ce qui a été planifié et financé, le stade de l'atteinte des résultats ainsi que les risques programmatiques et de financement ». La résolution demandait également que la Directrice soumette aux Organes directeurs un rapport sur le niveau de financement et de l'exécution pour chaque source de financement pour les catégories et domaines programmatiques mentionnés dans le programme et budget 2016-2017.

2. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a reçu des appels similaires de ses États Membres durant l'exercice biennal 2014-2015. En réponse à ces demandes pour une transparence et une responsabilité plus grandes concernant le financement et l'amélioration des rapports sur les résultats, l'OMS a développé un portail web comme outil destiné à aider les parties concernées à suivre et mieux comprendre son programme, son budget et son financement. L'information figurant au portail a également pour but de mieux informer les décisions des partenaires de financement. Le portail du budget programme a considérablement augmenté la transparence de la situation du financement de l'OMS et de ses besoins par domaine programmatique et par départements principaux. Il offre un niveau supplémentaire de détails comme demandé par les contributeurs, dont une vue d'ensemble du financement et des dépenses pour chaque bureau de pays.

Mise à jour sur les progrès réalisés

3. L'OPS est tout aussi engagée à fournir ce niveau de transparence à toutes ses parties prenantes. À cette fin, elle met actuellement ses données à la disposition de l'OMS pour qu'elles soient pleinement disponibles et visibles sur le portail de cette

dernière. La mise en œuvre récente du Système d'information pour la gestion du BSP (PMIS) facilitera le développement d'un outil semblable pour l'OPS. Le portail de l'OPS constituera un mécanisme clé pour les rapports intérimaires aux États Membres sur la mise en œuvre des programmes et budgets de l'OPS.

4. Le portail de l'OPS comprendra des vues d'ensemble du financement et des dépenses par source, catégorie/domaine programmatique, entité organisationnelle (telle que les bureaux de pays), niveau fonctionnel (régional, infrarégional, national) et d'autres dimensions pertinentes pour les États Membres. Le portail offrira des vues d'ensemble des tendances trimestrielles du budget, du financement et des projections de financement. Tous les États Membres de l'OPS auront accès au portail pour examiner les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre du programme et budget, leur utilisation et les déficits de financement par programme et dimension organisationnelle. Le portail sera mis à jour avec les données du PMIS selon une fréquence établie.

5. Le deuxième mécanisme principal pour les rapports intérimaires aux États Membres sera constitué par les éléments clés et les résumés des examens à moyen terme et de fin de l'exercice biennal menés par le BSP, au titre des exercices de suivi et évaluation de la performance à l'échelle de l'Organisation tout entière. Ces évaluations régulières examinent les progrès de l'exécution des plans de travail de chaque bureau, dont la livraison des produits et services qui contribuent à l'atteinte des résultats immédiats du programme et budget. Les risques programmatiques et financiers sont également évalués lors des exercices de suivi et d'évaluation, et ces derniers seront soumis aux États Membres. Outre le suivi et évaluation interne, l'Organisation soumet des rapports biennaux d'évaluation de la performance aux Organes directeurs de l'OPS, comme requis par la résolution CD52.R8 (2013). Ces rapports qui sont préparés conjointement avec les États Membres, comprendront une évaluation complète de la chaîne de résultats du programme et budget et du Plan stratégique de l'OPS.

Calendrier pour l'élaboration des mécanismes de rapport intérimaire

6. Le PMIS est entré en activité le 4 janvier 2016. Le système actuel intègre toutes les données budgétaires et financières de l'Organisation. La prochaine étape dans le développement continu des systèmes d'information de l'Organisation consiste en l'élaboration du portail web, dont le démarrage est prévu à la mi-2016, en utilisant les informations programmatiques et financières du PMIS. La date estimée de la livraison du portail de l'OPS est 2017. Dans le même temps, les résultats des rapports de suivi et évaluation constitueront la source des rapports intérimaires aux États Membres sur la mise en œuvre du programme et budget 2016-2017. Le rapport intérimaire s'appuiera sur l'évaluation interne du BSP pour la mise en œuvre programmatique et sera mis à la disposition des États Membres à la fin du mois de mars de la deuxième année de l'exercice biennal (2017), une fois la validation des données programmatiques et financières terminée. Par la suite, le portail et le suivi et évaluation de la performance fourniront des informations programmatiques et financières complémentaires.

Mesure à prendre par le Conseil directeur

7. Le Conseil directeur est invité à prendre note du rapport et à offrir des commentaires et des recommandations.

- - -